	Modalités	Recensement	Infos complémentaires
Volet formations qualifiantes	2 recensements par an	Etudes dans le cadre du recensement du guichet unique en avril et novembre Co-financement Fonds mutualisés-CNSA	Formations ciblées : DEAS, DEAES, DE infirmier, DE éducateur spé et DE moniteur éducateur
Volet formations ASG	Prise en charge des dossiers par ordre d'arrivée	Etude suivant le cadrage national dans la limite de 80% du coût du dossier plafonné à 2 250 euros Co-financement enveloppe 83% ETS -CNSA	Grades ciblés : DEAS et DEAMP qui exercent, principalement, en EHPAD, SSIAD ou dans les services qui accueillent des personnes âgées
Volet formations professionnalisation	Priorité aux achats effectués par l'ANFH	Etude suivant le cadrage national dans la limite de 80% du coût du dossier plafonné à 2 250 euros Co-financement enveloppe 83% ETS -CNSA	**Personnes âgées** • Bientraitance en institution pour personnes âgées et prise en charge de la perte d'autonomie et du handicap, en lien avec les sujets d'accès aux soins des personnes âgées en EHPAD • Accompagnement en fin de vie pour le développement des soins palliatifs et l'accompagnement en fin de vie • Accompagnement des personnes handicapées vieillissantes • Sexualité de la personne âgée • Prise en charge de la douleur • Précarité et rupture de parcours de soins • Prise en charge non médicamenteuse des troubles comportementaux en EHPAD ou USLD : la maladie d'Alzheimer et l'ensemble des démences apparentées **Personnes en situation de Handicap** • Accompagnement de la personne polyhandicapée : actions intégrant un volet communication avec la personne polyhandicapée (capacités de compréhension et d'expression), en lien avec le volet polyhandicap de la stratégie quinquennale d'évolution de l'offre médico-sociale. • Troubles neurodéveloppementaux, dont troubles du spectre de l'autisme en lien avec les 3ème Plan Autisme et stratégie nationale pour l'autisme au sein des troubles du neurodéveloppement (TND) • Les Epilepsies **Pratiques professionnelles** • La bientraitance • Les techniques des soins

			• La médiation dans les situations complexes • La gestion de la violence et de l'agressivité • Les écrits professionnels • Les soins palliatifs • Le repérage et la prévention du risque suicidaire • La dénutrition • Hygiène des locaux et bio nettoyage • Manutention des personnes • Prise en charge d'un patient atteint d'une maladie de Parkinson et apparentée • Accompagner les aidants **Appui aux managers et aux ESMS** • Co-développement managérial ; mobiliser les bonnes pratiques de management RH, de coordination et de coopération sur le territoire • La protection des données personnelles et le secret professionnel • Conduite du changement • La paire aidance au sein de ESMS • Transformation de l'offre médico-sociale • La participation des personnes accompagnée au projet d'établissement • Les proches aidants ; place et rôle • Formation à destination des cadres intermédiaires adaptée à l'évolution du secteur
Volet formations QVT	Actions éligibles : l'offre nationale QVT hors diagnostic Peut concerner Ets en direction commune Montant plafond du	Financement CNSA par groupe de formation – action : 3 500 euros. Ce montant doit représenter un maximum de 60 % du montant de la formation	Etablissements éligibles : ESMS (EHPAD, FDE, etc.) et CH pour peu qu'ils disposent d'un service gériatrique ou d'un EHPAD en son sein